

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 8 février 2023

Communiqué de presse

Mise en consultation du plan sectoriel VTT

La pratique du vélo tout-terrain en zone forestière se développe de manière importante et réjouissante. Un important réseau est déjà disponible pour la pratique du vélo en zone agricole et surtout en zone forestière. Ce réseau pourra être progressivement complété par différentes pistes plus techniques, pistes devant être légalisées et balisées par les clubs de cyclisme. Le plan sectoriel VTT, mis en consultation publique, a justement pour vocation de fixer les règles et procédures devant conduire à finaliser un réseau attractif dans le canton du Jura.

Les activités de sports et de loisirs dans les forêts jurassiennes sont en développement. La pratique du VTT connaît notamment un essor important, avec la démocratisation des vélos électriques et la diversification des disciplines techniques. La pratique du VTT s'intègre parfaitement dans la volonté cantonale de développer un tourisme doux, en proximité avec la nature. Les forêts jurassiennes s'y prêtent particulièrement bien, de par leur topographie variée et la présence de nombreux chemins et sentiers existants.

L'implantation constatée de pistes à travers la forêt répond à une approche plus technique du VTT. Ces nouveaux tracés ne respectent toutefois pas la législation et peuvent porter atteinte à la quiétude de la faune, au sol et à la flore locale.

Le Gouvernement a accepté d'élaborer un plan sectoriel destiné à clarifier et règlementer la pratique du VTT dans le canton. Il répond ainsi à la volonté du Parlement ([motion 1360](#), septembre 2021). Ce plan sectoriel VTT fixe notamment les règles et modalités pour l'implantation de sentiers techniques spécifiques pour le VTT. Il contient les réflexions globales menées à l'échelle du canton, sur la base d'une analyse du réseau et des pistes existantes. Il permettra de disposer d'une base de décision pour accepter ou refuser une demande d'autorisation ; toute piste destinée au VTT technique à travers la forêt devant faire l'objet d'une telle procédure.

Le projet de plan sectoriel VTT est mis en consultation publique par le Gouvernement. Les documents et explications sont disponibles sur le site www.jura.ch/vtt. La consultation court jusqu'au 5 mai 2023.

Les activités de loisirs sont donc toujours bienvenues en forêt jurassienne. Le plan sectoriel permettra de pérenniser la pratique du VTT dans le respect du milieu naturel, de la propriété, des autres usagers et du cadre légal.

Personnes de contact :

- *David Eray, ministre de l'Environnement, tél. 032 420 53 00*
- *Mélanie Oriet, responsable du Domaine Forêts et Dangers naturels à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 33*
- *Vincent Pilloud, chef de l'Office des sports, tél. 032 420 34 52*